## Fiche espèce



## Myotis brandtii

Murin de Brandt

Brandtfledermaus Vespertilio di Brandt Vespertil da Brandt

Brandt's bat

**Caractéristiques** 

Envergure: 19-24 cm Poids: 4.5-8 g

Âge maximal : 42 ans

Jeunes par année : I (-2)

**S**tatut

Protection : protégé selon la LPN Liste Rouge : VU (vulnérable) Priorité CH : I (très haute)

Autre : espèce cible forestière, espèce

cible de forêt claire

Synergies: Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Murin cryptique, Murin de Daubenton, Murin à moustaches,

Pipistrelle pygmée





# Utilisation de l'habitat

Les gîtes se trouvent principalement dans des cavités d'arbres, ainsi que derrière les écorces décollées. On les trouvent également derrière les bardages, dans les entre-toits et les combles des bâtiments proches de la forêt. Cette espèce hiberne principalement dans les grottes et les galeries souterraines.

#### Terrains de chasse

Cette espèce est fortement liée aux forêts et aux cours d'eau. Elle chasse des insectes de préférence dans les forêts alluviales, mais aussi dans d'autres types de forêts, ainsi que dans les zones humides et les marais. Les territoires de chasse sont situés jusqu'à 10 km du gîte. L'ordre de grandeur des terrains de chasse peut aller de 1 à 10 ha.

#### Couloirs de vol

Cette espèce est fortement liée aux structures variées, surtout dans les régions où la pollution lumineuse est élevée et où l'impact du bâti est important. En vol de transit, elle se déplace le long des lisières, des haies, des cours d'eau ou des corridors sombres dans les zones d'habitation.

Les distances entre les gîtes estivaux et hivernaux sont généralement inférieures à 40 km.

### Répartition

En Suisse, sa répartition est très fragmentée et mal documentée. On ne connait que trois colonies de mise bas (en bâtiments). On la trouve surtout dans les régions élevées du Jura et des Préalpes. La plupart des preuves de présence proviennent de sites de swarming. La fréquence et la répartition de cette espèce sont peut-être sous-estimées en raison de son mode de vie fortement lié à la forêt de cette chauve-souris.



ၑ

#### **Menaces**

- Destruction de gîtes lors des travaux en bâtiments non supervisés : rénovations, optimisation de l'isolation et fermeture des interstices permettant l'accès et autres structures favorables, utilisation de produits toxiques pour traiter le bois.
- Perte de gîtes due à l'abattage d'arbres à cavités, au prélèvement systématique de bois mort, à un rajeunissement trop important de la forêt et à une durée de rotation trop courte en sylviculture.
- Dépenses d'énergie durant l'hibernation dues aux dérangements causés par le tourisme spéléologique.
- Perte/fragmentation de l'habitat (gîtes, terrains de chasse, couloirs de vol) en raison de la pollution lumineuse et sonore, la transformation du paysage et l'urbanisation fortement homogène.
- Perte d'habitats de chasse en forêt : forte diminution des forêts intérieures (modification des conditions de croissance (sols compactés, étés chauds et secs, concentration d'azote en augmentation) et des pratiques forestières inadéquates), disparition des cours d'eau en forêt (drainages, changements climatiques).

#### **Mesures**

Des mesures de protection et de conservation sont nécessaires pour cette espèce. Il est conseillé de travailler à l'élaboration de plans d'action cantonaux et au comblement des lacunes locales, notamment par le monitoring des colonies de mise bas, des gîtes hivernaux et des sites de swarming connus. Implication obligatoire des Correspondants régionaux (CR) pour toutes les mesures concernant les gîtes, recommandée pour les mesures concernant les autres habitats.

#### **G**îtes

Renforcer la protection des gîtes en bâtiments connus (intégration dans l'aménagement du territoire). Prendre en compte l'environnement proche du gîte, notamment en ce qui concerne la pollution lumineuse. Renoncer à l'éclairage des façades des bâtiments hébergeant un gîte en période estivale. Protéger les gîtes hivernaux connus dans les grottes en limitant leur accès. Laisser sur place le vieux bois et le bois mort en forêt, en particulier les arbres à pics et à coléoptères. Augmenter la durée des rotations et préserver les arbres les plus gros.

#### Terrains de chasse

Promouvoir les forêts alluviales, les petits et très petits cours d'eau en forêt ainsi que l'humidification des sols forestiers. Promouvoir les haies et les bosquets à proximité des cours d'eau.

#### Couloirs de vol

Recenser, protéger et inclure dans l'aménagement du territoire ainsi que protéger systématiquement les couloirs de vol nocturnes entre les gîtes en bâtiments et les terrains de chasse. Contrôler et, si nécessaire, optimiser l'éclairage et les corridors structurels proche des gîtes. Créer des synergies avec d'autres espèces afin d'établir une infrastructure écologique d'habitats favorables à travers le paysage (en particulier les corridors sombres); améliorer la mise en réseau structurelle du paysage au moyen de haies, de bosquets et d'allées.



#### Littérature

Bohnenstengel et al. (2014). Liste rouge chauves-souris État 2011. Umwelt-Vollzug 1412.

Dietz et al. (2016). Handbuch der Fledermäuse. Franckh-Kosmos, Stuttgart.

Krättli et al. (2012). Konzept Artenförderung Fledermäuse 2013-2020. Schweizerische Koordinationsstelle für Fledermausschutz.

Lugon et al. (2017). Conservation des chauves-souris dans le cadre de la planification, de l'aménagement et de l'assainissement des infrastructures de transport.

Mitchell-Jones et al. (2007). Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères. UNEP/EUROBATS, Bonn.

Liens

fledermausschutz.ch institutions.ville-geneve.ch/fr/cco/

Le Centre de coordination suisse pour l'étude et la protection des chauves-souris est soutenu par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)